

Non aux sanctions à l'encontre de nos collègues directeurs(trices)

Neuf collègues directeurs(trices) du département n'ayant pas à ce jour renvoyé l'enquête 19 ont reçu un courrier de l'Inspecteur d'Académie leur indiquant que « conformément aux termes de mon précédent courrier, je procèderai au retrait d'une journée de salaire sur votre rémunération du mois de février 2007 ».

Nous considérons que les sanctions contre les directeurs en blocage administratif témoignent de la volonté de mise au pas des personnels et sont clairement une atteinte au droit syndical que nous ne pouvons accepter. Le fonctionnement des écoles est quotidiennement assuré par les directrices et les directeurs dont les charges ne cessent de croître au rythme des réformes.

Nos écoles fonctionnent en dépit du manque de temps et de moyens, de la surcharge de travail des directeurs et de leurs adjoints. Ces sanctions sont inacceptables.

Nous demandons la levée des sanctions et appelons l'ensemble des collègues à soutenir les directeurs sanctionnés.

Ce dont les écoles ont besoin, ce n'est pas de directeurs sanctionnés, mais de temps et de moyens financiers pour faire face à l'alourdissement sans cesse croissant des responsabilités et de la charge de travail.

signature de ce texte dans toutes les écoles avec retour au siège du SNUipp 63

29, rue Gabriel Péri Maison du Peuple 63000 Clermont Fd ou par fax : 04 73 31 76 81